



Note de synthèse 2017 – ALBI

ALBI

Département Tarn, Région Occitanie

(51 794 habitants, 4 426 ha, catégorie « ville moyenne »)

Éléments de contexte sur la collectivité

Population 1999 : 46274 habitants

Population 2011 : 49179 habitants

Population 2017 : 51794 habitants

Taux de croissance annuel moyen : +0,2%

Superficie d'espace public : 94 ha

Albi est une ville moyenne de près de 52000 habitants, dans une agglomération (Communauté d'agglomération de l'Albigeois ou C2A) d'environ 80000 habitants. Située dans le Tarn, elle est à moins d'une heure de l'agglomération toulousaine (accès par autoroute et voie ferrée). Cette proximité se ressent dans les scénarios de croissance de l'agglomération (prévision : 100000 habitants en 2030). En raison d'une politique urbaine privilégiant une démarche d'intensification de la ville existante et de lutte contre l'étalement urbain, la tache urbaine d'Albi a peu évolué depuis 2003 : la ville est donc très dense, avec un aménagement en priorité des dents creuses.

Le centre historique d'Albi est classé au patrimoine mondial de l'Unesco et internationalement reconnu (1 million de touristes par an). La ville bénéficie aussi d'une reconnaissance nationale pour ses actions en faveur de son patrimoine naturel : ville 4 Fleurs depuis 2002, 2 jardins labellisés « Jardin remarquable », meilleure ville moyenne en 2016

dans le cadre de l'opération Capitale française de la Biodiversité autour du thème « Sols et biodiversité ».

Traversée par le Tarn ainsi que par de petits affluents et sous-affluent que sont le ruisseau du Séoux, le ruisseau de Caussels et son affluent le ruisseau de Jauzou, la ville bénéficie d'un climat méditerranéen dégradé avec une forte amplitude thermique entre hiver et été.

Albi est très active dans les réseaux professionnels d'échanges d'expériences : accueil du congrès Hortis-WUP¹ (World Urban Parks) en 2016 et organisation de visites annuelles entre professionnels (villes de la C2A, villes jumelées catalanes (Gerona), membres d'Hortis).



Fig. 1/Vue générale d'Albi. ©Micand A., Plante & Cité

¹ Réseau français (Hortis) et international (WUP) des directeurs d'espaces de nature en ville : www.hortis.fr et www.worldurbanparks.org



Note de synthèse 2017 – ALBI

Eléments relatifs à la politique globale de la collectivité en faveur de la biodiversité

Affichage et organigramme

La ville d'Albi a fait évoluer son organigramme : ainsi, les 55 agents de son service des « Parcs, Jardins et Espaces Naturels » sont désormais dans un service intitulé « Patrimoine végétal et environnement » (PVE). Ce service est rattaché à la Direction « Aménagement et Environnement » pour intégrer la prise en compte de la biodiversité et des espaces paysagers dès l'amont des projets urbains. Une chargée de mission a été recrutée sur les questions relatives à l'agriculture urbaine et la valorisation d'anciennes carrières.

Documents d'urbanisme

Le SCoT du Grand Albigeois concerne 48 communes et 3 intercommunalités. Il est en cours de révision, actuellement soumis à enquête publique. Il prescrit des objectifs de modération de la consommation d'espace pour préserver les ressources agricoles et environnementales du territoire avec un maximum annuel de consommation d'ENAF (espaces naturels agricoles et forestiers) de 53 ha pour la ville d'Albi. Plusieurs documents ont été/sont en cours pour les questions environnementales, notamment l'évaluation environnementale (confiée à l'agence MTD), un plan de paysage (confié à l'agence Follea-Gautier) et un diagnostic agricole confié à la chambre d'agriculture. Le volet agricole a fait l'objet d'un débat important entre élus. Le dessin des continuités écologiques de la trame verte et bleue n'est pas encore réalisé.

- + [Les documents du SCoT arrêtés pour enquête publique](#)
- + [L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale \(personne associée dans le cadre de l'enquête publique\)](#)
- + [CCTP du Plan de paysage](#)

Le PLUi de la C2A concerne 16 communes, et a pour objectif d'être en place pour la fin 2019. Les

orientations du PADD du Grand Albigeois ont été approuvées, avec notamment une limite de consommation annuelle d'ENAF de 38 ha pour la ville d'Albi et l'ensemble des communes concernées par le PADD, plus contraignante que celle définie dans le SCoT.

3 axes principaux ont été définis : dessiner, organiser et garantir.

Rappel historique : lors de l'élaboration du premier PLU en 2003 (passage du POS au PLU), les espaces urbanisables ont été réduits de 30%. Depuis, la tache urbaine n'a pas augmenté, mais toutes les dents creuses ont été aménagées.

- + [État initial de l'environnement du SCOT](#)

Le PLH (Plan Local de l'Habitat) prévoit la création de 650 logements/an sur l'agglomération, dont 285 à Albi. Un PDU (Plan de Déplacements Urbains) est actuellement soumis à enquête publique.

La ville d'Albi a mis en place une ZAD (zone d'aménagement différé) de 70ha à Canavières, en bordure de la ville. Ce zonage est une procédure d'acquisition foncière qui intervient avant le projet d'aménagement. La ville budgète annuellement 30000€ pour les achats de terrains et 50000€ pour les achats de bâtiments. 10ha ont déjà été achetés. Des agriculteurs y sont installés avec des commodats ou des baux ruraux. Les contrats ne mentionnent pas de critères environnementaux. Une convention avec la SAFALT (Safer locale) vient d'être conclue pour la négociation de terrains agricoles.

Enfin, la collectivité a organisé à l'été 2017 trois sorties naturalistes pour mieux appréhender flore et faune des berges (découverte d'exuvies de grands odonates, d'originalités botaniques, d'indices de présence de castors, etc).



Note de synthèse 2017 – ALBI



Fig.2 / Carte des acquisitions foncières de la ZAC de Canabières. ©Villed'Albi

Autres annotations

Le Tarn qui traverse la ville, est géré par un syndicat mixte qui prend en charge le réaménagement de berges. La ville prévoit d'y aménager une passerelle piétonne.

La C2A, qui aura la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier prochain, est favorable à la création d'un EPTB pour assurer la gestion des milieux aquatiques.



Note de synthèse 2017 – ALBI

Action présentée dans le chapitre « Aménagement du territoire : démarches de planification en faveur de la biodiversité » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

Aménagement programmé d'un espace "Nature et Biodiversité" au sein d'une Technopole.

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

La création d'une zone d'activités d'intérêt régional dénommée « Parc Technopolitain Albi-InnoProd », futur pôle d'activités scientifiques, technologiques, d'enseignement et de recherche, a été engagée en 2010 par la C2A sur une surface de 46 ha, dont 13,9 ha d'espaces verts.

Après réalisation d'un inventaire entomologique réalisé par l'Office pour les Insectes et leur Environnement de Midi-Pyrénées (OPIE-MP), les différents espaces verts du site (une zone inondable traitée en bassin de rétention, un second bassin aménagé en espace vert et une chênaie de 1,1 ha englobant une mare forestière de 750 m²) ont été aménagés en espaces paysagers puis connectés d'un point de vue écologique par la création notamment de couloirs favorisant le passage et le développement faunistique entre parcelles publiques et terrains privés.



Fig.3 / Bassin de rétention d'InnoProd. ©GillesLecuir

Le boisement de chênes et la mare forestière de la Zone d'Activité InnoProd constituent, en termes de biodiversité, les espaces les plus intéressants car rares sur le secteur. Le lieu est propice au

développement d'un cortège faunistique diversifié, notamment d'insectes xylophages, d'amphibiens et de libellules. Le réseau de fossés représente aussi pour les amphibiens des couloirs potentiels de déplacements avec les deux bassins de rétention. Les vieux arbres en périphérie de la mare sont susceptibles d'accueillir des chiroptères.

L'entretien de l'ensemble des espaces publics est réalisé en régie suivant le principe d'une gestion différenciée.

Pour aller plus loin que le projet initial, le service PVE a proposé de sanctuariser la mare et le boisement avec une programmation sur 5 ans, adoptée par la C2A en 2015.

- 2015 : construction, proposition et validation du programme d'actions pour sanctuariser et valoriser le bois et la mare ;
- 2016 : travaux structurels pour rétablir les fonctionnalités écologiques de la mare (curage, nivellement des berges pour un budget de 9 000 €) et travaux d'aménagement afin d'assurer un bon accueil du public sur la zone (débroussaillage, élagage de sécurité de 2 chênes). Une signalétique a été posée sur un fût conservé du fait de la présence de Capricorne (*Cerambyx cerdo*).
- 2017 : mise en place de 250 m de ganivelles pour fermer les accès au bois, installation de nichoirs à mésanges et à chiroptères (réalisés par l'Institut Médico-Éducatif Saint Jean – cf. autres actions). Deux pontons d'observation ont été réalisés en régie et installés sur le bord de la mare. Les pontons ont été réalisés en douglas provenant d'une forêt et scierie locales,



protégés à l'huile de lin. La partie immergée des pieux est quant à elle en acier.

- 2018 - 2019 : construction d'un troisième ponton d'observation, compléments d'aménagements artificiels pour la faune locale, réalisation d'inventaire entomologique et avicole et installation d'une signalétique pédagogique.

+ [En savoir plus sur la Technopôle InnoProd](#)



Fig.4/ Visuels de la mare et du bois de la technopôle InnoProd avant et après travaux de restauration écologique. ©Villed'Albi

Complément des évaluateurs :

La superficie d'espaces verts de la zone représente aujourd'hui un poumon vert utilisé par les albigeois pour venir en promenade ou faire du sport. Les espaces encore non attribués (parcelles vacantes de la zone d'activités) sont entretenus par des agriculteurs. Les recommandations sur les espaces verts privés des parcelles portent uniquement sur les distances des bâtiments et l'emprise au sol. Le service PVE a récupéré l'entretien de plusieurs sites privés de la zone.

Le budget initial d'aménagement dédié aux espaces verts était de 800 000 €. Jugé trop élevé par la maîtrise d'ouvrage, il a été revu par un travail

commun entre la paysagiste et le service PVE, pour aboutir à un projet final retenu de 340 000 €. Le projet a bénéficié du fond 1% paysage, avec un financement de la DREAL de 50% sur les travaux, fournitures et main d'œuvre.

La création en régie des pontons est venue d'une proposition spontanée des équipes. Cela traduit une motivation des équipes, soutenue par une vision managériale du service PVE qui les incite à s'investir sur les sujets qui leur plaisent (tensiométrie et arrosage, menuiserie, pâturage, etc.).



Action présentée dans le chapitre « Biodiversité locale : gestion et suivi » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

Régulation multi-facette (Faucons, colombiers) de la prolifération des pigeons bisets à Albi.

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

Albi est une ville classée depuis 2010 au patrimoine mondial de l'Unesco pour son centre historique en briques foraines. Une population de pigeons bisets y a trouvé refuge. Ceux-ci se nourrissent à proximité du centre-ville et nichent dans les nombreuses anfractuosités des bâtiments anciens.

Ils sont responsables de nombreuses dégradations sur les monuments et commerces (notamment d'accueil touristique). Des dispositifs passifs (grillages, etc.) sont installés depuis longtemps.

Un couple de faucons pèlerins, installés dans un nichoir sur la cathédrale (cf. autres actions) consomme des pigeons bisets (36% de leurs proies en période de reproduction (+/- 2 pigeons par jour)). Cette présence est toutefois largement insuffisante pour réguler la population d'environ 6000 pigeons bisets.

Suite à une battue administrative en 2008 qui avait cristallisé des conflits forts, la ville a choisi de travailler sur la régulation par l'élimination sélective d'œufs pondus. Afin de pouvoir disposer facilement des œufs, des colombiers municipaux ont été aménagés à proximité du centre-ville.

Deux pigeonniers municipaux à l'abandon ont été recensés en 2014 dans le périmètre communal albigeois : un en pierre situé à la plaine de la Guitardié et un en brique à l'ancienne ferme de la Mouline. Celui de la Guitardié a été réhabilité par l'entreprise de réinsertion Verseau mais n'est pas encore utilisé car trop éloigné du centre historique, principal lieu de présence des pigeons bisets. L'aménagement intérieur en régie du pigeonnier de

la Mouline a débuté en 2016 avec mise en place de 80 nids. Un pigeonnier en bois de 20 m² a été construit ex nihilo et aménagé en 2015 au sein du parc Rochegude, (cf. autres actions), avec une potentialité d'accueil de 130 couples. Leur mise en place a été le fruit d'une collaboration avec un colombophile albigeois, qui a en outre amené les premiers pigeons.



Fig.1/ Pigeonnier du parc de la Mouline. ©GillesLecuir

Le protocole de gestion, de soins et de surveillance est assuré en régie par un agent référent. Il a été élaboré avec l'aide d'un colombophile amateur et comprend plusieurs étapes :

- les pigeons bisets récupérés par trappage restent enfermés dans le pigeonnier, se reproduisent afin de constituer un peuplement fidèle au site,... et s'habituent aux venues intermittentes de leur agent référent ;
- le nourrissage (30g/pigeon/jour) des pigeons a lieu 6 jours sur 7 et l'entretien de chaque pigeonnier 2 fois par semaine ;



- tous les pigeons sont traités contre la trichomonose à leur entrée puis ensuite, une fois par an de façon préventive.

Le budget d'investissement d'un pigeonnier est d'environ 8000 euros (aménagements intérieurs compris) et les frais de fonctionnements annuels assurés en régie (nourriture, soins préventifs...) représentent environ 2000 euros.

La régulation des populations de pigeons bisets sous un seuil acceptable en termes de nuisances devrait être optimale en 2019 une fois que les 3 pigeonniers programmés à proximité du centre-ville seront pleinement opérationnels (pigeonnier de la Mouline, pigeonnier du parc Rochegude – tous deux opérationnels-, et pigeonnier prévu près du Tarn en 2018).

Cette méthode de gestion orientée des reproductions des pigeons dans des lieux gérés en

Complément des évaluateurs :

Le pigeonnier visité à Rochegude est effectif depuis 6 mois. La limitation des naissances se fait par suppression d'une certaine quantité d'œufs (enlevés par l'agent référent). Il n'y a pas de suivi scientifique de cette expérimentation, mais l'appui régulier d'un colombophile amateur albigeois.

régie devrait permettre de quantifier l'efficacité de la régulation par le décompte du nombre d'œufs supprimés et servir de retour d'expérience pour des collectivités confrontées à la même problématique.



Fig.6/ Pigeonnier municipal albigeois du Parc Rochegude créé en 2016 avec une capacité d'accueil de 130 couples. ©Villed'Albi

Le nourrissage urbain était important jusqu'en 2016, date du décès de la personne responsable du phénomène. Il est aujourd'hui anecdotique. Des panneaux à destination des habitants sont présents sur place pour expliquer la démarche.



Fig.7/ Panneaux explicatif sur la gestion des pigeons dans la parc de Rochegude. ©Micand A., Plante & Cité



Action 3, présentée dans le chapitre « Biodiversité et citoyenneté » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

Préservation partenariale d'une colonie d'hirondelles rustiques dans un centre équestre associatif

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

Le Centre Équestre de l'Albigeois (CEA) est un club associatif installé dans des bâtiments communaux, pour la plupart datant du début du siècle.

Un bâtiment technique, inutilisé depuis des années et menaçant de s'effondrer, devait être détruit. Il hébergeait 6 nids d'une colonie d'hirondelles rustiques installée depuis plus de 20 ans dans les bâtiments du club.

Une réunion sur site le 27 juillet 2016 avec le CEA, la LPO-Tarn et la Ville a permis de répertorier une demi-douzaine de nids en état dans le vieux bâtiment et une vingtaine de nids bien conservés dans les autres bâtiments du club.

À l'issue de cette réunion, il a été décidé d'attendre début octobre (fin de la période de reproduction) pour détruire le bâtiment puis de prévoir à la fin de l'hiver la pose de nids artificiels dans les 3 autres locaux déjà colonisés (stalles chevaux et bâtiment central) pour compenser au mieux la destruction de ces quelques nids.

La ville d'Albi a mis en place en 2009 un partenariat avec l'Institut Médico-Éducatif Saint Jean, dont les jeunes élèves fabriquent entre autres des nichoirs à partir de plans et de matériaux fournis par la ville (plus de 250 nichoirs déjà fabriqués pour une dizaine d'espèces : mésanges, troglodytes, refuges à coccinelles, écureuils pour le stockage, moineaux, chouettes ou grimpeur).



Fig.2 / Diversité des modèles de nichoirs fabriqués par les étudiants de l'IME Saint Jean pour la ville d'Albi. ©GillesLecuir

La fabrication de nids d'hirondelle étant une première, le service PVE a testé puis validé en interne une recette et un protocole de fabrication en utilisant du plâtre, de l'argile, de la paille finement coupée, quelques vis, 2 planchettes et 1 bol en verre.

Temps de préparation : 30 mn; temps de séchage : 2 jours ; coût de revient : moins de 3 euros par nid.

Transmis aux responsables pédagogiques de l'IME St Jean, la mise en application du procédé a permis la fabrication d'une quinzaine de nids d'hirondelles par une douzaine de jeunes âgés d'environ 15 ans.

Une délégation de 4 d'entre eux, accompagnés par 2 enseignants, est venue en minibus le 1^{er} février 2017 amener les nids d'hirondelles au centre équestre. Ils ont été posés par 2 agents du service PVE aux emplacements préalablement proposés par le directeur de la LPO Tarn.



Deux des nids ont été colonisés par des hirondelles en 2017. La présidente et les adhérents du centre équestre peuvent faire découvrir une autre facette de leur activité au grand public.

3 articles de la presse locale ont valorisé cette action et le rôle de chaque intervenant (IME St Jean, CEA Lavazière, LPO du Tarn, service PVE).

La présidente du centre équestre a participé à l'organisation en 2017 d'un atelier pour les adhérents du club, animé par un agent municipal, de fabrication de nichoirs d'hirondelles. Un atelier du même type, encadré aussi par le service PVE, a été proposé sur inscription le 20 mai lors des journées "Nature" organisées par la Communauté d'Agglomérations de l'Albigeois (C2A).

Complément des évaluateurs :

Situé sur les hauteurs d'Albi, le centre équestre regroupe 22 ha de terrains et des bâtiments publics, mis à disposition de l'association gérant le centre.

La directrice du centre équestre effectue un suivi pour la mise en retraite et la fin de vie des chevaux. En termes de biodiversité, les animaux sont confinés 3 jours à l'écurie après une vermifugation. La nécessité de traitement est établie suite à une analyse des crottins. En complément, et pour conserver les pâturages dans un bon état sanitaire, un chaulage est effectué.



Fig.3/ Adoption par des hirondelles rustiques dans le centre équestre de Lavazière de nids artificiels fabriqués artisanalement par de jeunes albigeois. ©Ville d'Albi

La LPO Tarn effectue un suivi annuel des hirondelles présentes sur site.

Suite à l'événement concernant les hirondelles, l'idée de valoriser la biodiversité sur le site est née, et un stagiaire travaille actuellement à la définition de sentiers découverte de promenade pour les albigeois. D'autres nichoirs ont par la suite été développés : nichoirs pour écureuils et pour chiroptères.



Autres actions en lien avec le thème « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité »

Accueil de faucons pèlerins sur le clocher de la cathédrale Sainte Cécile

La LPO-Tarn a installé en 1989 un nichoir à faucons pèlerins à 65 m de hauteur sur le clocher de la cathédrale Sainte Cécile. Un couple s'y est installé. En 2008, des caméras de surveillance sont installées pour le suivi du bon déroulement des couvaisons. La ville réalise ce suivi et le partage sur Internet avec les albigeois.

En septembre 2016, elle a mutualisé avec la LPO-Tarn une intervention sur le nichoir et les caméras en profitant d'une opération de dé-végétalisation du clocher pilotée par la DRAC de Toulouse. Les caméras ont été nettoyées extérieurement, le grit du nichoir a été renouvelé et la barre d'entrée a été rehaussée. Les faucons, dont l'âge est estimé à 15

ans environ, arrivent en fin de période de reproduction : 48 fauconneaux envolés depuis 2008 mais échec de la reproduction au stade de l'incubation en 2017.



Fig.4/ Couple de faucons-pèlerins sur la cathédrale. ©GillesLecuir

Parc Rohegude

Ce parc historique est labellisé jardin remarquable. C'est le plus grand parc du centre-ville (3,7 ha). Il appartenait à l'Amiral de Rohegude qui l'a rétrocédé à la ville en 1860.

Plusieurs actions font évoluer le jardin tout en respectant son dessin historique : il héberge une station potagère, un pigeonier (cf. infra), et un travail est en cours pour supprimer et réaménager une forêt de bambous en jardin à thème.

Stations potagères

Depuis 2009, le service PVE a installé 7 stations potagères un peu partout dans la ville. Entretien par les agents, elles mettent à disposition des usagers des condiments et légumes. La date de récolte est signalée par un code couleur (vert : à cueillir/orange : c'est bientôt le moment/rouge : il faut encore attendre). Ces stations ne sont pas du tout vandalisées. Le parc de Rohegude comporte une de ces stations.



Fig.5/ Station potagère et code couleur de cueillette à Rohegude. ©GillesLecuir

Recensement des orchidées

Un recensement des orchidées a été enclenché sur les espaces publics et privés (pour les habitants souhaitant participer). Un appel à participation a

été réalisé sur le site de la ville et dans son magazine. Avec 9 orchidées connues au départ, 20 ont finalement été identifiées, dont une espèce



protégée. Une couche orchidée a été créée dans le SIG et un guide est en préparation avec le Conservatoire botanique national de Midi Pyrénées.

Bassin de rétention

Ce bassin de rétention doit devenir un des grands parcs de la ville (l'urbanisation l'entoure peu à peu). Un paysagiste a permis de travailler les ambiances lors de sa création en 2008. Les plantations d'arbres ont eu lieu en 2012. Les espèces ont été choisies pour leur intérêt paysager, fruitier et botanique. Le bassin sert d'espace de nourriture pour les martinets et hirondelles. En termes de gestion, les jardiniers sont libres de créer des cheminements

Etude de faisabilité pour de l'écopâturage

Une étude de faisabilité est en cours sur trois sites de la ville pour la mise en place de l'écopâturage.

Installation de nichoirs en ville

Suite à un partenariat avec l'IME Saint Jean sur la fabrication de nichoirs, la ville commande et installe régulièrement des nichoirs sur l'ensemble de la ville.

Essai de plantation de céréales anciennes

Dans un quartier prioritaire, le service PVE a aménagé un espace enherbé sans usage avec plusieurs bandes de céréales locales et anciennes, en lien avec l'association Pétanielle. Parmi les objectifs, un meilleur respect du site, un

La plaine de la Mouline : une diversité d'aménagement favorables à la biodiversité

La plaine de la Mouline a été aménagée le long du ruisseau du Caussels sur le site d'une ancienne ferme. Le bâtiment a été rénové pour l'accueil de scolaires sur les questions d'environnement. L'expérimentation sur les céréales anciennes (paragraphe précédent) est reprise dans de petits carrés sur le devant du bâtiment.

+ [Page de la mairie dédiée aux orchidées](#)

+ [Photothèque des orchidées recensées](#)

différents par une tonte différenciée. La fauche est exportée.



Fig.6/ Parc - bassin de rétention. ©Micand A., Plante & Cité

+ [Proposition du prestataire ENT Conseil](#)

+ [Analyse de faisabilité sur les sites d'Albi](#)

Réalisés en pin, ils sont protégés à l'huile de lin. Il y a 140 nichoirs actifs recensés et suivis par la LPO sur la ville.

aménagement paysager pour le quartier et la conservation de la biodiversité. Le site est bien respecté. La récolte de céréales pour la préservation des espèces plantées n'a pas eu lieu cette année.

+ [Le site de l'association Pétanielle](#)

Le site abritait une mare temporaire de 6m², à vocation pédagogique mais inadaptée à l'accueil du public. Elle a été réaménagée en 2009, élargie (25m²) et un ponton d'accueil a été créé. Elle est alimentée naturellement par un ruissellement. Un projet de tourbière artificielle est en réflexion dans la zone d'alimentation de la mare.



Sur le site, 14 espèces de libellules (dont une protégée au niveau national), une salamandre, 7 espèces de reptiles de Midi Pyrénées et le triton palmé ont été répertoriés.

Le ruisseau du Caussels a été réhabilité et réaménagé en 2009 avec une entreprise d'insertion. La plaine de la Mouline comporte aussi un verger, un pigeonnier (cf. action 2) et une garenne artificielle créés et entretenus par le service PVE.



Fig.7/ Ruisseau du Caussels. ©GillesLecuir

Jardin sec de Rayssac

La ville a transformé un ancien stabilisé en jardin sec, le tout à moindre coût, en lien avec les habitants qui sont devenus des ambassadeurs du projet. La gamme de végétaux a été choisie en interne. L'accueil des pollinisateurs est très présent.

+ [Consulter la galerie Spipoll](#) réalisée par Gilles Lecuir lors de la visite (une plante, 20 minutes)

Réaménagement du mail de Rayssac

Un projet de réaménagement d'un mail entièrement stabilisé est en cours (appel d'offres lancé). La majorité des arbres seront conservés et tous les abords du mail seront végétalisés.

+ [Consulter le CCTP](#)

Jardin solidaire Sève et Terre

Un jardin solidaire a été aménagé sur une parcelle de 1 200 m² appartenant à la ville. Lancé début août 2016, il est animé par l'association Sève et Terre qui propose une gestion collective de l'espace avec les habitants. Ce financement de la politique de la ville a pour objectif de favoriser la cohésion sociale. Les cultures sont réalisées sur des planches permanentes pour concentrer la matière organique. Les sessions d'entretien ont lieu tous les mardis et jeudis matins, ainsi qu'un samedi tous les 15 jours. Elles rassemblent environ 10 personnes.

La ville a fourni 12 tonnes de compost et déchets verts, et 20 tonnes de broyat. Des espaces pour de l'engrais vert (phacélie, sarrasin, seigle) et l'accueil de la faune ont été aménagés. Des arbres de pays ont été plantés en bordure de la parcelle. Ce projet a nécessité un investissement de 15 000 € et a un budget de fonctionnement de 12 000 €.



Fig.8/ Bandes de cultures du jardin solidaire.
©Micand A., Plante & Cité



Autres actions sans lien direct avec le thème « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité »

Objectif zéro pesticide : état des pratiques de la collectivité

La collectivité n'utilise plus aucun produit phytosanitaire chimique sauf sur espaces à contraintes, à savoir les cimetières et les terrains de sport. Certains des cimetières gérés par Albi sont en zéro phyto, mais des traitements persistent sur d'autres : cinq passages par an, glyphosate et anti-germinatif (Pistoflex®) sont utilisés. Pour limiter les traitements, certaines zones des cimetières ont été minéralisées et un important travail de concertation est réalisé. Le cimetière des Planques fait quant à lui l'objet d'une expérimentation de végétalisation sur 3 000 m². Concernant les terrains de sport, une conversion est engagée : désherbage manuel et mécanique des bordures et surfaces imperméables et utilisation de produits à base d'acide pélargonique (arrêt des produits à base de glyphosate ou anti germinatifs), 4 apports d'engrais/an sur les 18 stades (125 kg/passage/par stade. engrais 20/5/20). Des analyses de sols ont été exécutées début 2017, une étude de plan de fertilisation est en cours de manière à réduire les fréquences et les quantités. De plus, la piste cendrée

à Lagrèze n'est plus désherbée chimiquement, seules des opérations mécaniques sont effectuées (rabet + griffe). Enfin, il y a une augmentation de la fréquence des regarnissages et du travail mécanique sur les terrains de manière à réduire l'invasion des graminées non pérennes et la présence de maladies.

Le service des sports a engagé une réflexion pour de passer d'ici 4 à 5 ans à un traitement des terrains totalement naturel.

La commune a formalisé sa démarche à travers un plan de désherbage.

La collectivité est concernée par plusieurs bioagresseurs, dont le tigre du platane et la pyrale du buis. Aucune action n'est réalisée sur le tigre du platane, et aucune demande n'a été formulée par les habitants. Concernant la pyrale du buis, des pièges à phéromones sont utilisés ainsi que des traitements avec des produits de biocontrôle (trichogrammes et *Bacillus thuringiensis*). La ville d'Albi participe à la rédaction du bulletin de santé du végétal de sa région.

Patrimoine arboré

La ville d'Albi a un patrimoine arboré de 12 000 arbres, dont 2500 platanes. Une centaine d'espèces différentes est représentée. La ville plante environ 500 arbres/an, avec un ratio de 70% nouveaux – 30% remplacement. Depuis 2010, 450 fruitiers ont été plantés sur toute la ville (noyers, noisetiers, poiriers, etc.). Une cartographie existe à l'échelle de la ville en interne, avec un objectif à terme de partage avec les habitants.

La collectivité travaille avec plusieurs pépiniéristes locaux selon leurs spécialités. Les plantations sont réalisées avec des arbres jeunes, pour faciliter la logistique et la reprise des sujets. Un suivi tensiométrique est réalisé sur les nouvelles plantations (2 agents formés) pour réaliser un arrosage au plus près des besoins des végétaux.

Une régie en extension : la végétalisation des abords de voirie

La collectivité a une démarche volontariste de récupération d'espaces publics. Les abords de voiries des centres commerciaux, les giratoires d'entrée de ville, les abords de l'échangeur et d'une

piste cyclable le long de la rocade sont progressivement récupérés en gestion par le service PVE. Le long de l'échangeur, rétrocédé par l'Etat, la collectivité a planté une centaine d'arbres et



arbustes indigènes. L'ensemble des rétrocessions concerne une superficie de 5 ha.

La végétalisation des pieds d'arbres a démarré : les travaux de réfection de voirie permettent de rouvrir des plates-bandes le long du trottoir. De l'engrais vert a été semé en mai à la fin des travaux sur l'espace visité, mais la période et les fortes chaleurs n'ont pas permis une bonne germination. D'autres pieds d'arbres font l'objet d'expérimentation de gammes végétales sans arrosage, en partenariat avec les pépinières Filippi. La majorité des plantations des giratoires et accompagnement de voirie sont d'ailleurs réalisées avec des gammes vivaces et résistantes à la sécheresse : la plupart ne sont jamais arrosés (en dehors de la plantation). Quelques espaces à enjeux (giratoires d'entrée de ville) sont équipés de goutte-à-goutte.



Fig.9. Pied d'arbre végétalisé avec une gamme végétale résistante à la sécheresse. ©Micand A., Plante & Cité

Accompagnement du lycée agricole de Fonlabour pour l'organisation d'événements autour de la biodiversité

Le lycée agricole de Fonlabour a été à l'initiative de deux événements d'envergure sur les questions de biodiversité : la journée Biodiversité et la semaine de l'eau. Chaque événement a accueilli environ 2500 personnes, du grand public aux professionnels et scolaires de l'agglomération. Une dizaine de conférences permettait d'aborder plusieurs sujets

autour de l'eau et la biodiversité. Pour la journée de la Biodiversité, le sénateur Joël Labbé a été accueilli comme grand témoin. La ville a accompagné la dynamique en apportant une aide logistique et matérielle.

Publication de guides sur la biodiversité albigeoise

Pour valoriser la biodiversité albigeoise du quotidien, la ville encadre une série de publications réalisées en régie et en partenariat avec des associations naturalistes locales :

- printemps 2016 : "Guide des Oiseaux d'Albi" en partenariat avec la LPO-Tarn ;
- octobre 2017 : "Guide d'Insectes Albigeois" en partenariat avec l'OPIE – Midi Pyrénées.

Deux guides sont en projet avec une coopération avec le Conservatoire Botanique National Midi-Pyrénées et la Fédération des chasseurs du Tarn :

"Plantes originales et patrimoniales d'Albi" et "Mammifères sauvages d'Albi".



Évaluateurs : Gilles Lecuir, responsable du pôle Forum des acteurs, Natureparif – Bénédicte Baxerres, cheffe de groupe Biodiversité Milieux Naturels, Cerema – Aurore Micand, chargée d'études Paysage - Projets de diffusion, Plante & Cité

Date de la visite de terrain : 26/06/2016

Personnes rencontrées :

Bruno Lailheugue, conseiller municipal délégué aux systèmes d'information, aux nouvelles technologies et à la biodiversité, ville d'Albi – Camille Bousquières, chargée de mission agriculture urbaine et environnement, ville d'Albi – Christian Amiel, directeur du service patrimoine végétal et environnement, ville d'Albi – Guillaume Laval, adjoint au directeur du service patrimoine végétal et environnement – Catherine Lagarde-Mazel, directrice générale adjointe, ville d'Albi – Christophe Maurel, directeur de la Ligue de Protection des oiseaux du Tarn et futur coordinateur de l'ABC de la commune en 2018 – Christophe Arnal, enseignant Institut Médico Educatif Saint Jean et ses élèves – Isabelle Boisson, directrice du Centre Equestre Albigeois – Jonathan Fichot, stagiaire BTSA GPN, Ville d'Albi/Centre équestre – Eric Gaillochon, directeur des lycées agricoles de Fonlabour et Flamarens – Martine Estivals, directrice Générale Adjointe, communauté d'agglomération de l'Albigeois – Stéphanie Guiraud-Chaumeil, maire d'Albi – Serge Labordère, directeur de cabinet
